



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE L'YONNE

**Direction départementale des territoires
de l'Yonne**

**COMPTE RENDU DE LA COMMISSION DÉPARTEMENTALE
DE LA CONSOMMATION DES ESPACES AGRICOLES DU 28 novembre 2013**

La commission départementale de la consommation des espaces agricoles s'est réunie le 28 novembre 2013 au centre de formation professionnelle pour adulte de Venoy, sous la présidence d'Yves Granger, représentant du préfet de l'Yonne, directeur départemental des territoires de l'Yonne.

Étaient présents :

- Monsieur Yves GRANGER, représentant du préfet de l'Yonne,
- Monsieur Jean-Paul LEVALET, représentant du directeur départemental des territoires de l'Yonne,
- Monsieur HOCHART Lionel, représentant la communauté de communes de la région de Charny,
- Monsieur DELESTRE Arnaud, représentant le président de la chambre d'agriculture,
- Monsieur BALOUP Jacques, représentant le président de Conseil Général de l'Yonne,
- Monsieur COUILLAULT Jean-Paul, représentant l'Association de Défense de l'Environnement et de la Nature de l'Yonne,
- Monsieur DELAGNEAU Jean-Michel, représentant l'association Yonne Nature Environnement de l'Yonne,
- Maître DELILLE Christine, représentant la chambre départementale des notaires,
- Monsieur Julien DROMERY, représentant des jeunes agriculteurs 89.

Étaient présents à titre d'experts :

- Monsieur BODO Philippe, directeur du CAUE de l'Yonne.

Assistaient également à la réunion :

- Monsieur Yvan TELPIC, chef de l'atelier d'urbanisme de la DDT de l'Yonne
- Monsieur Bruno DUMAIRE, adjoint au chef de l'application du droit des sols de la DDT de l'Yonne

Étaient absents excusés :

- Monsieur POISSON Gérard, représentant de l'association des maires ruraux de l'Yonne.
- Monsieur le représentant de la FDSEA
- Monsieur le président de la coordination rurale.
- Monsieur le représentant de l'association des maires de l'Yonne.
- Monsieur le porte parole de la confédération paysanne.
- Monsieur le représentant de la SAFER de Bourgogne – comité technique de l'Yonne.
- Monsieur le représentant des propriétaires agricoles

Quorum : le quorum est atteint.

Ordre du jour :

1) Compte-rendu de la CDCEA du 24 octobre 2013

Le compte rendu de la séance du 24 octobre est approuvé à l'unanimité.

2) Remarque liminaire

La question du pouvoir donné par les membres est posée. En particulier un même représentant peut-il être investi du pouvoir de deux membres titulaires différents ?

Éléments de réponse apportés par la DDT après la tenue de la commission

Le règlement intérieur précise que :

"Le titulaire qui ne peut être remplacé ou suppléé peut donner mandat à un autre membre. Ce mandat prend la forme d'un écrit daté et signé des deux membres. Il est remis au président de la commission au plus tard en début de séance. Nul ne peut avoir plus d'un mandat. Ce mandat n'est pas permanent mais valable uniquement pour une session."

3) Dossiers

A - Application du droit des sols :

- **Permis de construire** pour la construction d'un bâtiment à usage d'abri de matériel agricole sur la commune de Cheney (89700).
Demandeur : Monsieur BABEUILLE Jacky

Aucun commentaire n'est formulé par les membres de la commission, suite à la présentation de cette demande.

Le directeur du CAUE insiste sur l'importance de l'insertion paysagère des bâtiments.

Résultat du vote

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : unanimité

L'avis rendu est favorable.

- **Permis de construire** pour la construction d'un bâtiment agricole de stockage sur la commune de Coutarnoux (89440).
Demandeur : Monsieur JOUDRIER Denis

Aucun commentaire n'est formulé par les membres de la commission, suite à la présentation de cette demande.

Résultat du vote

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : unanimité

L'avis rendu est favorable.

- **Permis de construire** pour la construction de deux bâtiments d'élevage agricole sur la commune de Fontaines (89130).
Demandeur : Monsieur BEEUWAERT Roger

Commentaires

M. Delagneau regrette qu'aucun parcours extérieur ne soit prévu pour les volailles.

Des remarques sont également faites sur l'orientation des hangars devant permettre une ventilation de ces derniers. Il est cependant précisé qu'il s'agit ici d'un bâtiment dynamique ne nécessitant pas une orientation permettant une ventilation naturelle.

La question est également posée de la nécessité pour l'exploitant de se regrouper au plus près de ses hangars déjà existants, bien que cela ne soit pas susceptible d'avoir une incidence sur la surface agricole totale consommée.

Résultat du vote

Contre : 0

Abstention : 3

Pour : 6

L'avis rendu est favorable.

- **Certificat d'urbanisme** pour la construction d'un bâtiment d'élevage pour 1500 poules pondeuses plein air - Commune de La Ferté-Loupière
Demandeur : Madame GEFFRAY Orlane
(dossier présenté lors de la commission du 24 octobre 2013)

Commentaires

La chambre d'agriculture confirme qu'il ne s'agit pas de construire de maison d'habitation, mais que la demande porte bien seulement sur la construction d'un bâtiment d'élevage pour poules pondeuses sur deux unités foncières.

M. Bodo précise par ailleurs qu'il pourrait être utile, pour faciliter l'examen des demandes en commission, que les réflexions du demandeur puissent être explicitées dans le certificat d'urbanisme.

Résultat du vote

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : à l'unanimité

L'avis rendu est favorable.

B - Documents d'urbanisme

B-1) Analyse facultative en phase PADD

- **PLU de Vinneuf**

Pour mémoire

Le PADD du PLU de Vinneuf n'a pas pu être examiné lors de la précédente CDCEA en raison de l'absence du bureau d'études chargé de l'élaboration du PLU.

Le maire avait été invité à se représenter lors de la présente séance.

M. le maire de Vinneuf ne s'est cependant pas présenté.

Bien que l'examen des PLU au stade du PADD soit facultative, M. Granger rappelle la nécessité pour les maires, une fois convoqués, de se présenter ou bien de se faire représenter.

Un courrier dans ce sens sera rédigé au maire de Vinneuf.

Par ailleurs, pour faciliter l'audition des maires des communes concernées par l'examen de leur PLU en phase PADD, il est proposé que ces dossiers passent en début de commission, dès 9 h 00, avec un temps total de passage 50 minutes (15 minutes de présentation, 15 minutes d'échanges, 20 minutes de discussion au sein de la commission).

B-2) Avis obligatoire phase arrêt du projet

- **PLU de Bleigny-le-Carreau**

Présentation par la DDT : 15 mn

Échange membres de la CDCEA et vote : 15 mn

Commentaires

La consommation des terres agricoles (1,70 ha sur 606 ha de SAU) est jugée mesurée en tant qu'elle est liée à l'extension agglomérée du bourg et qu'elle repose sur 3 exploitants dont le plus impacté se voit amputer sa SAU de 1.56 %.

Une question est posée sur l'intérêt de permettre une urbanisation en périphérie d'Auxerre, qui générera nécessairement des déplacements supplémentaires. Ce type de question trouvera sa réponse dans le SCOT de l'Auxerrois (en réflexion) qui a vocation à mettre en cohérence l'ensemble des politiques publiques (en matière de logement, d'économie, de transports, de déplacement, d'environnement, *etc.*) à l'échelle d'une unité homogène de territoire.

Résultat du vote

Contre : 1

Abstention : 0


Pour : 8

L'avis rendu est favorable au regard de la consommation mesurée des espaces agricoles liée à une urbanisation maîtrisant l'étalement urbain.

La prochaine CDCEA aura lieu **le jeudi 19 décembre 2013**, au CFPPA de Venoy

La séance est levée à 11h00

Le Président,



Yves Granger

